

## Priorité au logement dans le 9<sup>ème</sup>

L'accès au logement est un des problèmes majeurs à Paris. Le manque d'espace, combiné à la voracité des professionnels de l'immobilier et de certains propriétaires qui profitent de la spéculation, a créé une sorte de droit à vivre à Paris. A moins de bénéficier d'un haut niveau de vie, il devient très compliqué de trouver un logement, notamment pour les jeunes familles, voire tout simplement d'y rester tant les loyers sont élevés. Pour cela, les écologistes ont deux priorités. D'abord, construire des logements partout où cela est possible, là où du foncier se libère mais sans supprimer des espaces verts déjà rarissimes. Un des enjeux est ainsi de récupérer de l'espace gâché, et notamment les immeubles de bureaux vides, nombreux dans notre arrondissement.

Le deuxième enjeu est de construire des logements accessibles, c'est à dire peu chers, pour permettre à celles et ceux qui ont des revenus moyens ou faibles de s'y installer, et ainsi garantir la diversité sociale nécessaire au dynamisme de nos quartiers. Il faut donc exiger que toute nouvelle opération de logement soit destinée en priorité au logement social. Les écologistes seront vigilants à ce que cela soit le cas pour les futures opérations du 9<sup>ème</sup> arrondissement. Les pouvoirs publics viennent par exemple de faire l'acquisition de deux immeubles, l'un situé rue de Londres, l'autre rue Saint Lazare, pour le compte de deux organismes HLM. Ces exemples montrent, comme celui récent de l'encadrement des loyers, que la volonté politique peut s'imposer à la loi de la jungle des marchés immobiliers, et ainsi garantir la primauté de l'intérêt général sur les intérêts particuliers.



Suivez-nous sur Twitter : @eelv\_paris8et9

### PROJET DE LOI SUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

## Nucléaire ou transition énergétique : un choix s'impose

Les centrales nucléaires françaises ont été conçues pour fonctionner environ 30 ans. Mais EDF veut prolonger leur fonctionnement à 50, voire 60 ans, au mépris des risques. Pour cela, EDF envisage un énorme programme de travaux qui n'empêcheront pas le vieillissement inéversible des réacteurs.

Un choix s'impose aujourd'hui : soit engouffrer des milliards d'euros dans ce rafistolage aussi coûteux que dangereux, soit investir ces sommes dès maintenant dans une véritable transition énergétique (économies d'énergie et énergies renouvelables) et commencer par fermer dès maintenant les réac-

teurs les plus vieux.

Cet été, le gouvernement a présenté un projet de «loi de transition énergétique pour la croissance verte» qui sera débattu au Parlement à partir du 1<sup>er</sup> octobre. Censé permettre une véritable transition et une réduction de la part du nucléaire, ce projet de loi, en l'état actuel, laisse les clefs de la politique énergétique française à EDF, rien n'étant prévu pour l'obliger à fermer ses centrales vieillissantes.

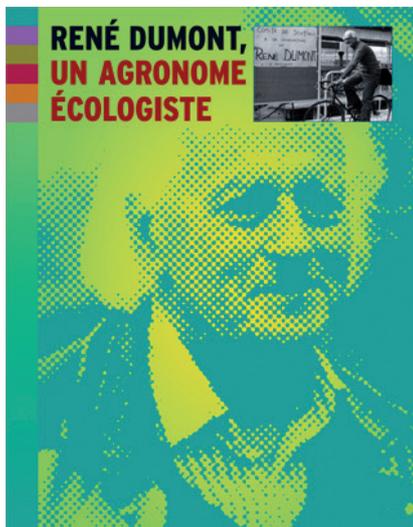


### Ne laissons pas EDF écrire sa loi du nucléaire !

Signer la pétition : [www.sortirdunucleaire.org/Loi-transition?origine\\_sujet=LI201409](http://www.sortirdunucleaire.org/Loi-transition?origine_sujet=LI201409)

### ÉVÈNEMENT - AGENDA ECOLO

## Exposition René Dumont



A l'occasion du 40<sup>ème</sup> anniversaire de la candidature de René Dumont à l'élection présidentielle qui avait marqué le début de l'écologie politique en France, le Musée du Vivant, la Fondation René Dumont et la Fondation de l'Écologie Politique ont mis en ligne une exposition biographique. Cette exposition retrace la vie de René Dumont et son action politique.

Cette exposition est consultable à l'adresse suivante : [http://docpatri-moine.agroparistech.fr/IMG/pdf/Musee/Expositions\\_telechargeables/Dumont\\_web.pdf](http://docpatri-moine.agroparistech.fr/IMG/pdf/Musee/Expositions_telechargeables/Dumont_web.pdf)

# Détricotage de la loi ALUR

**M**oins de 6 mois après la promulgation de la loi ALUR, le gouvernement a décidé de revenir sur un certain nombre de mesures, en particulier l'encadrement des loyers. Alors que l'Île-de-France connaît une bulle immobilière sans précédent par son ampleur et sa durée, l'effort financier consenti par les locataires pour se loger est devenu insupportable. L'encadrement des loyers était un engagement du Président de la République. Il est aujourd'hui plus qu'urgent de le mettre en œuvre à Paris et de l'élargir à la zone agglomérée autour de Paris.

## Quelques éléments de désintox

### La loi ALUR, responsable de la crise de l'immobilier ?

Voilà qui n'a aucun sens. Aucun chiffre ni aucune étude n'étaye cette affirmation péremptoire. Et comment d'ailleurs le pourraient-ils ? Les opérations de logements actuellement mis en chantier (et donc comptabilisées aujourd'hui) ont été décidées bien avant que la loi Alur ne soit présentée en Conseil des ministres (juin 2013). Et cette loi a été promulguée il y a quelques mois à peine et ses décrets d'application se font encore attendre... Si les décrets étaient mis en œuvre, les effets de la loi Alur sur la construction seraient doubles :

> d'abord, les mesures en faveur du pouvoir d'achat des locataires, dont l'encadrement des loyers et le plafonnement des honoraires de location, permettraient de donner immédiatement un peu d'air aux budgets des ménages qui ont été étranglés par la hausse des prix de l'immobilier ;

> ensuite, avec des règles nouvelles d'urbanisme, comme le plan local d'urbanisme intercommunal et les mesures de densification, elle accélérerait la construction d'une nouvelle offre de logements, qui améliorerait à moyen terme les conditions de logement des Français.

Une sortie durable de la crise que connaît le secteur de l'immobilier passe par une politique de régulation d'un marché livré à lui-même depuis plus d'une décennie et où les prix se sont envolés, et par des mesures protégeant le pouvoir d'achat des ménages ainsi que les familles les plus démunies

qui, en temps de crise, sont à la merci de tous les abus.

## Ce qui était prévu pour 2014 dans le cadre de la loi ALUR...

> Poursuite de l'effort en faveur du logement social via la mise en œuvre du pacte avec le monde HLM, qui devait permettre d'ici à 2015 de passer à 150 000 logements sociaux produits par an et d'atteindre ainsi avec deux ans d'avance l'objectif fixé par le président de la République à 2017.

> Mise en place des 50 mesures de simplification, qui visent à relancer la construction à moyen terme : vantées aujourd'hui le Gouvernement Valls, toutes ces mesures avaient toutes été répertoriées et présentées par Cécile Duflot en mars dernier.

> Sécurisation de la légère baisse des loyers amorcée fin 2013 : l'encadrement des loyers devait entrer en vigueur sur la région parisienne dès la rentrée de 2014, puis s'étendre progressivement sur les 28 agglomérations les plus tendues.

> Développement du logement intermédiaire et retour des investisseurs institutionnels, sur la base de l'ordonnance présentée par Cécile Duflot en Conseil des ministres le 20 février 2014.

> Défense du pouvoir d'achat avec notamment l'entrée en vigueur (qui avait été calée pour juin 2014) du décret d'Alur pour plafonner les frais d'agence incombant aux locataires. Le Gouvernement Valls prétend accélérer : en réalité, il est en retard par rapport à ce qu'avait enclenché Cécile Duflot et le précédent Gouvernement



## Nouvelle charte : un recul sur la démocratie locale

**D**ans le cadre de la redéfinition de la charte des conseils de quartier par la Mairie du 9<sup>ème</sup>, la majorité de l'arrondissement a décidé de mettre en place un nouveau fonctionnement qui nous semble contraire à la volonté de revitaliser ces collectifs citoyens. Ainsi, à compter de novembre, le collectif d'animation des conseils de quartier se transformera en

bureau composé de 6 habitants titulaires tirés au sort et de 6 personnalités désignées par le Conseil d'arrondissement sur proposition de la Maire d'arrondissement. Le bureau sera présidé par un élu référent de la majorité. EELV Paris 8-9 comme la section du PS du 9<sup>ème</sup> considèrent que ce mode de fonctionnement est contraire à l'autonomie des conseils de quartier vis-à-vis du conseil d'arrondissement et à la volonté partagée par la majorité des arrondissements parisiens de donner plus de liberté aux conseils de quartier afin de permettre une véritable démocratie locale sans mainmise des élus.

Alors que d'autres arrondissements ont décidé de doter leurs Conseils de Quartier d'un droit d'interpellation, voire de la possibilité de formuler des vœux à l'attention du Conseil d'Arrondissement, la Mairie du 9<sup>ème</sup> a fait le choix de placer ces collectifs citoyens sous la houlette de la majorité municipale.

EELV Paris 8 et 9 regrette ce choix et rejoint l'association Action Barbès sur son inquiétude concernant l'avenir des Conseils de Quartier du 9<sup>ème</sup>.

C'est pourquoi les élus d'opposition du 9<sup>ème</sup> ont déposé un vœu au Conseil d'Arrondissement du 6 octobre dernier visant à rééquilibrer la nouvelle charte des conseils de quartier. Ce vœu a été rejeté par 11 voix contre 3.

Pour aller plus loin sur le sujet, lire l'excellente analyse d'Action Barbès disponible ici : <http://actionbarbes.blogspot.com/archive/2014/09/27/conseils-de-quartier-dans-le-9e-ou-va-ton-3017627.html>



Groupe local 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> arrondissements d'Europe Écologie – Les Verts

La feuille verte Rédaction : Jonathan Sorel (jonathan.sorel@paris.fr), Nadia Prete, Marius Basty.

Mise en page : Stanislas Trinssoutrop / Photos : EÉLV

Adressez-nous vos questions, demandez-nous des informations sur les actions d'EÉLV Paris 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> arr., faites-nous part de vos réflexions, depuis notre site internet / <http://paris8et9.eelv.fr> / Twitter : @eelv\_paris8et9